

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 28 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit avril à 9 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou salle « Cavalier Bénézet », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : DURAND Yves - SALTET Guy – MARTIN Michel – PATRINOS René – CRISTIANI Alain - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique – VIVENS Lucien – FESQUET Jérôme – VIDAL Thomas – DUCHESNE Christian – BALSAN Jacques – GRIMAUD Danielle – GOUNELLE Arlette - DELORD Martin - AMASSE Nicole – ANDREO Grégoire - CASTEILTORT Claude – ARNAL Frédéric – BERTRAND Yvette - MACQ Madeleine – CALAZEL André – BROUILLET Bernard.

Objet : Avenant N°1 de travaux de l'entreprise SOPRIBAT – Lot N°5 « Etanchéité » - Aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual

L'avenant a pour objet de prendre en compte des modifications sur le lot N°5 « Etanchéité » de l'entreprise SOPRIBAT dans le cadre des travaux d'aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual.

Les modifications rendues nécessaires pour adapter le projet à son utilisation concernent :

Moins values en HT :

- Poste 2 étanchéité verticale : - 2 066,10 €
- Poste 4 isolation verticale : - 273,00 €
- Poste 5 divers : - 1 640,16 €

Ces modifications génèrent une moins value de – 3 979,26 € HT soit – 4 759,19 € TTC. Il s'ensuit que le nouveau montant du marché est de 17 031,64 € HT soit 20 369,84 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la moins value de – 3 979,26 € HT ;
- Donne pouvoir au Président pour signer l'avenant N°1 de l'entreprise SOPRIBAT.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le 10 MAI 2012
De la publication le

21 MAI 2012

